



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS.019

Déposé le : 07.11.17

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Réseaux de santé, le Grand Conseil se doit de clarifier la situation pour l'avenir de tous nos concitoyens, clients potentiels aux soins à domicile !

Texte déposé

Les réseaux de soins procèdent actuellement à la validation de leurs budgets 2018. Les assemblées intercommunales ont pris connaissance des différents points en attente de décision suite à la présentation de l'avant-projet sur les réseaux de soins à domicile.

Des instructions ont été données, pour que le 30 juin 2018, les directeurs d'offices régionaux puissent mettre en place des mesures allant dans nous semble-t-il, le sens de l'avant-projet mis en consultation en février 2017.

Sans reprendre le contenu complet de cet avant-projet, il nous semble important que le Grand Conseil puisse prendre ses responsabilités de législateur en temps voulu. Ce dernier se doit peut-être d'avoir une ligne cohérente. Le Conseil d'Etat attend, peut-être, un signal fort en dépassant les querelles des intervenants du système. Le but recherché par l'avant-projet n'est pas contesté. Personne n'ose déclarer que le maintien le plus tardif possible de la population à domicile et non dans les établissements hospitaliers, est une aberration crasse. Les réponses aux différentes motions Wyssa et autres, permettront de démontrer leurs avantages sur le plan psychologique et du point de vue financier sur la facture sociale.

L'uniformisation des prestations indépendamment du lieu de domicile est logique. Son effet contribue à la diminution de la facture sociale. Le problème de cette politique de soins à

domicile réside par le fait que dans la pratique le canton pilote, impose et définit les standards. Il demande l'avis des communes mais celles – ci ne sont qu'un office de validation avec presque aucun pouvoir. Par contre, le mode de financement est totalement inadapté à la réalité de nos concitoyens. Les soins à domicile sont une anticipation aux soins hospitaliers et ils doivent être financés par les mêmes règles et méthodes de calculs.

Après les différentes réponses obtenues en période de consultation, il s'avère que c'est notamment le principe de financement qui fasse peur à tous.

Pour exemple, comment justifier que le contribuable vaudois, doit assurer sa prestation financière aux soins à domicile par une ponction de son impôt allant de 0.5 point d'impôt jusqu'à 6 points d'impôt en fonction de son lieu de domicile.

Nous estimons que le Grand Conseil devrait accompagner les acteurs locaux dans la définition d'un système de financement solidaire, qui pourrait être par exemple aligné sur le système CANTONAL des soins généraux hospitaliers à la population.

Pour atteindre les objectifs essentiels pour le financement de notre système de santé et respecter la volonté de maîtriser les coûts de la santé, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier :

- les effets d'une répartition des coûts des réseaux de santé en adéquation avec la LPIC,
- les effets d'un report financier complet des charges des réseaux de santé au niveau cantonal.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Lohri Didier

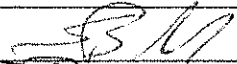
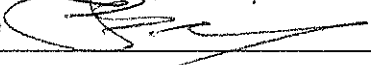
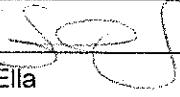


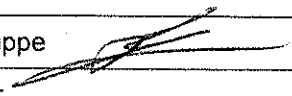
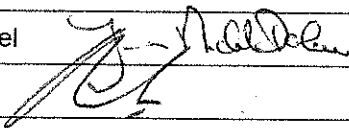
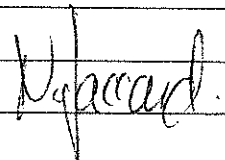
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoaz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline 	Christen Jérôme 	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Élla	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues 
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe 
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel 	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe

Neumann Sarah

Ruch Daniel

Joly Rebecca

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Jungclaus Delarze Susanne

Nicolet Jean-Marc 

Ryf Monique

Keller Vincent 

Paccaud Yves

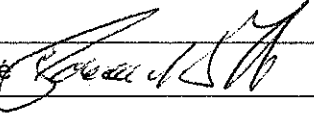
Schelker Carole

Krieg Philippe

Pahud Yvan

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine

Pernoud Pierre André 

Schwab Claude

Liniger Philippe

Petermann Olivier

Simonin Patrick

Lohri Didier

Podio Sylvie

Sonnay Eric

Luccarini Yvan 

Pointet François

Sordet Jean-Marc 

Luisier Brodard Christelle

Porchet Léonore

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Probst Delphine

Suter Nicolas

Marion Axel

Radice Jean-Louis 

Tafelmacher Pauline

Masson Stéphane

Rapaz Pierre-Yves

Thuillard Jean-François 

Matter Claude

Räss Etienne

Treboux Maurice

Mayor Olivier

Ravenel Yves

Trolliet Daniel

Meienberger Daniel

Rey-Marion Alette

Tschopp Jean

Meldem Martine

Rezso Stéphane

van Singer Christian

Melly Serge 

Richard Claire

Venizelos Vassilis

Meyer Keller Roxanne

Riesen Werner

Volet Pierre

Miéville Laurent

Rime Anne-Lise

Vuillemin Philippe

Miéville Michel

Rochat Fernandez Nicolas

Vuilleumier Marc 

Mischler Maurice

Romanens Pierre-André

Wahlen Marion

Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

Wüthrich Andreas 

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Zünd Georges

Mottier Pierre François 

Rubattel Denis

Zwahlen Pierre